



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre

La Ville de Vitré,

M/Mme (nom et prénom du jeune).....

Domicilié(e) à.....

Et

Le représentant légal M./Mme.....

il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif « argent de poche » a lieu pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, dans une plage horaire 9h-17h.

Les missions concernent l'entretien de la commune, le rangement, le nettoyage, le classement....

Mes droits :

- répondre à des demandes de mission(s) sur chaque période de vacances (sauf Noël).
- percevoir une indemnisation de 15 euros pour 3 h d'intervention.
- effectuer un maximum de 30 missions /an.

Mes devoirs :

- me présenter avec une tenue adaptée à la nature des chantiers/missions.
- ne pas utiliser mon téléphone lors du temps du chantier/de la mission.
- participer à la bonne réalisation des chantiers/des missions confiés.es.
- respecter les horaires de début et de fin de mission/chantier.
- appliquer et respecter les consignes données par l'encadrant(e).
- être respectueux, poli(e) avec les encadrants et autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de la mission/du chantier.
- prendre soin du matériel confié.

Toute mission de 3h, réalisée, entraîne le versement d'une indemnité équivalente à 15 euros.

En cas de non respect des consignes ci-dessus, le/la jeune sera exclu(e) du dispositif.

La Ville de Vitré

Christophe LE BIHAN

Adjoint délégué à la Jeunesse

le/la responsable légal(e)

Le/la jeune

